

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3325 - VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2018

GOUVERNANCE PUBLIQUE

Le Congo va intensifier la lutte contre la corruption

Le gouvernement a approuvé, lors de son Conseil des ministres tenu hier à Brazzaville, sous l'autorité du président Denis Sassou N'Guesso, un projet de loi portant création d'une Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC), en lieu et place de l'actuelle Commission nationale de lutte contre la corruption, et de l'Observatoire anti-corruption, qui sont appelés à disparaître.

Institution aux pouvoirs « étendus », la HALC sera « le pivot essentiel, pour le compte des pouvoirs publics, du processus de lutte contre la corruption et autres infractions connexes », assure le gouvernement.

C'est sans doute aussi dans le même esprit de mieux gérer la chose commune que le Conseil des ministres a approuvé, au cours de la même réunion, un autre projet de loi

relatif à l'obligation de déclaration de patrimoine par les citoyens élus ou nommés à une haute fonction publique. D'autres affaires touchant aux domaines de la Défense nationale, des Sports et de la Construction ont également été examinées par le gouvernement qui en réfère désormais au parlement pour l'adoption de l'ensemble des textes qui vont lui être transmis sans délai. [Page 4](#)

SÉCURITÉ SOCIALE

La CRF est parmi les caisses les moins rentables d'Afrique centrale



À la suite d'une mission de service effectuée au Congo, courant le mois de septembre, la Conférence interafricaine de prévoyance sociale (Ci-

pres) a conclu que la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) connaît une profonde situation de déficit structurel et conjoncturel. Les pensionnés cumulent des arriérés alors que les fonctionnaires perçoivent régulièrement leur salaire. « Nous avons constaté que la CRF est l'une des caisses dans la sous-région qui a

un taux de recouvrement le plus faible. À cet effet, nous invitons les pouvoirs publics, à travers les études actuelles, à se pencher sur cette situation qui pourra donner des ressources effectives à cette caisse », a indiqué le secrétaire exécutif de la Cipres, Innocent Mackoumbou.

[Page 3](#)

VIOLENCES SEXUELLES

Azur développement contre la stigmatisation des femmes séropositives

À l'occasion d'un atelier de sensibilisation à l'intention des sages-femmes chargées de recevoir les filles et femmes victimes de violences sexuelles, l'ONG Azur développement, en partenariat avec Action de solidarité internationale et le ministère de la Promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement, a dénoncé la stigmatisation des femmes séropositives et des professionnelles du sexe dans les CSI et hôpitaux. [Page 5](#)

FILETS SOCIAUX

Vers l'extension du projet Lisungi dans la Likouala



Une vue de la salle

Les participants à un atelier qui se tient du 19 au 21 septembre à Brazzaville procèdent à l'évaluation d'un financement additionnel destiné à l'extension du projet Lisungi dans le département de la Likouala. L'objectif étant de permettre aux pouvoirs publics d'améliorer les conditions de vie de la population locale ainsi que celles des réfugiés établis dans cette région frontalière avec la République démocratique du Congo et la République centrafricaine. [Page 6](#)

Éditorial
Tensions
[Page 2](#)

EDITORIAL

Tensions

La mort, lundi en Syrie, de quinze militaires russes dans un avion de reconnaissance Iliouchine 20, abattu par un missile syrien mais imputé plus ou moins directement par Moscou à l'armée israélienne dont les actions auraient généré dans le ciel une confusion fatale, confirme le fait qu'à tout instant le chaos peut s'installer dans cette partie du monde où les grandes puissances s'affrontent depuis des années à fleurets plus ou moins démouçhetés. Même si elle n'a pas provoqué le choc direct entre la Russie et Israël que l'on redoute depuis longtemps, elle a prouvé que le pire peut se produire désormais à tout instant.

Au cœur de cette affaire se trouve en réalité le conflit qui dresse l'un contre l'autre l'Iran et Israël, conflit qui porte sur l'acquisition réelle ou supposée de l'arme nucléaire par Téhéran, acquisition que Benjamin Netanyahu et son principal allié, l'Américain Donald Trump, sont décidés à empêcher par tous les moyens, y compris la force brute, c'est-à-dire le déclenchement d'un conflit dont nul ne peut prévoir les conséquences pour la paix mondiale. Un conflit dont précisément la Russie, qui occupe à la faveur de la guerre civile en Syrie une place de plus en plus grande sur la scène du Levant, profite pour réaffirmer sa position de grande puissance.

D'aucuns diront que ce qui se passe à des milliers de kilomètres de nous n'a et ne peut avoir qu'une importance très limitée pour la région de l'Afrique dans laquelle nous vivons. Peut-être, en effet, mais si l'on y réfléchit bien, un tel jugement est erroné dans la mesure où l'aggravation de la situation au Proche et au Moyen-Orient peut finir par provoquer un conflit ouvert entre les nations qui se font face dont les conséquences planétaires seraient immenses. A commencer par une perturbation dans l'acheminement des cargaisons de pétrole et de gaz vers le reste du monde qui bouleverserait l'économie mondiale tout entière.

Le signal qu'envoie la destruction de l'avion russe dans le ciel syrien qui s'est produite à Lattaquié, en début de semaine, est bien celui de l'incapacité des hommes, aussi dotés d'équipements sophistiqués soient-ils, à prévenir l'imprévisible. Il lance à la communauté internationale tout entière une mise en garde que les puissants de ce monde feraient bien de prendre en compte avant qu'il soit trop tard.

Les Dépêches de Brazzaville

JOURNÉE NATIONALE DE L'ARBRE

La prochaine édition sera célébrée à Ngo

Située à 250 km de Brazzaville dans le département des Plateaux, la localité recevra, le 6 novembre, les activités relatives à l'événement qui seront couplées à l'ouverture de la foire aux plants à la pépinière d'Ombima, à quelques kilomètres de ce district.



Faustin Joseph Dembi, Joseph Moumbouilou et Lambert Imbalo à droite et (Adiac)

Après le village Bambou-Mingali, dans le district d'Ignié, où le Congo a célébré l'année dernière la Journée nationale de l'arbre, sous les auspices du président du Sénat, Pierre Ngolo, Ngo prend le relais avec cette fois-ci une activité à valeur ajoutée outre le planting des arbres : la foire aux plants.

Elle a été organisée pour la première fois à Brazzaville, en novembre 2017, afin de meubler le premier Symposium sur la Journée nationale de l'arbre qui visait à pallier les difficultés de la population à s'approvisionner en plants.

Pour le directeur général de l'Economie forestière, Joseph Moumbouilou, qui animait récemment une conférence de presse à propos de cette journée, « les objectifs de la foire aux plants sont non seulement d'établir un contact entre la population et les producteurs de plants mais également de valoriser le métier de

pépiniériste ».

Il est question, par ailleurs, de poursuivre à l'intérieur du pays la sensibilisation liée à ce métier et son rôle, a fait savoir Faustin Joseph Dembi, directeur du Service national de reboisement. Lors de la foire, une pléiade d'essences forestières et fruitières va être présentée. « Il s'agit de faire en sorte que ce marché soit diversifié. Une véritable occasion pour accompagner tous ceux qui veulent produire des plants », a soutenu, pour sa part, Lambert Imbalo, coordonnateur du Programme national d'afforestation et de reboisement.

Si à Brazzaville, lors de la première édition, la foire a regroupé pendant un mois douze exposants dont des pépiniéristes et enregistré plus de trois mille visiteurs parmi lesquels plus de huit cents acheteurs, à Ngo, l'initiative veut aller au-delà des chiffres attendus.

Pour tenir ce pari, Joseph Moum-

bouilou a invité les pépiniéristes, sociétés de reboisement, associations impliquées dans l'afforestation et le reboisement, à aller s'inscrire auprès des services de la direction générale de l'Economie forestière pour participer à la foire aux plants.

« La Journée nationale de l'arbre est un événement important dans le développement durable de notre pays, parce qu'elle nous rappelle la nécessité vitale du planting des arbres », a rappelé Joseph Moumbouilou. « Le 6 novembre, chaque Congolais est donc appelé à planter un arbre partout où il se trouve sur le territoire national », a-t-il lancé.

La Journée nationale de l'arbre a été instituée par le président de la République, Denis Sassou N'guesso, en 1984. Célébrée chaque 6 mars au début, elle a été déplacée au 6 novembre de chaque année pour respecter le calendrier pluviométrique du Congo.

Quentin Loubou

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Quentin Loubou (chef de service), Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI : Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -

Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndongo, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques :
Adrienne Londole
Chef de service publicité :
Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngono

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Cheffe section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Gouesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Gouesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Gouesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

SÉCURITÉ SOCIALE

La CRF, l'une des caisses les moins rentables d'Afrique centrale

Le rapport sur l'état des lieux de la sécurité sociale au Congo, dont les grandes lignes ont été récemment rendues publiques par la Conférence interafricaine de prévoyance sociale (Cipres), n'a pas aménagé la Caisse de retraite de fonctionnaires (CRF). Les pensionnés cumulent de nombreux mois d'arriérés impayés.

Selon le secrétaire exécutif de la Cipres, le Congolais Innocent Mackoumbou, la CRF connaît une situation de déficit structurel et conjoncturel profond. En effet, les ressources des cotisations sociales du régime n'ar-

tivement l'attention des autorités de pouvoir; à travers les études actuarielles, se pencher sur cette situation qui pourra donner de ressources effectives au niveau de cette caisse. Cette situation a entraîné la non-prise en charge

certain nombre de cas dont les arrêtés de concession de pensions sont signés et attendent d'être pris en charge. Certains dossiers remontent de l'exercice 2015. « L'irrégularité de paiement des pensions, le déséquilibre de la branche fait subir aux assurés sociaux de la CRF une inconstance dans la perception de pensions de retraite avec pour corolaire l'accumulation de la dette sociale envers les assurés »,

de longues périodes. Ainsi, dans le cadre de la mise en service de la Caisse des pensions des agents de l'Etat (CPAE), la Cipres a souhaité que les autorités puissent lui accorder une autonomie réelle. Il s'agira, a expliqué Innocent Mackoumbou, de libérer, au moment de paiement des salaires des fonctionnaires, les sommes retenues sur leurs bulletins en procédant à des virements directs dans les comptes de la CPAE, ouverts dans les différentes banques.

dépôt jusqu'à la notification de l'arrêté de concession par le ministre.

« En vue de remédier à cela, la mission a, sur ce point, proposé la modification des dispositions légales en vigueur à l'effet de confier l'ensemble de traitement de dossiers à la CPAE et d'autoriser à son directeur général à signer, lui seul, les décisions d'attribution de pensions en lieu et place de l'arrêté de concession de pensions, à l'instar de la pratique dans les autres régimes de fonctionnaires dans les pays membres de la Cipres », indique le rapport, citant les expériences de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso, dont les délais de traitement des dossiers varient entre un à cinq jours.

Réduire les durées d'attente des dossiers

« L'expérience de ce fonctionnement classique, nous la tirons de certains organismes des pays membres de la Cipres que le secrétariat exécutif a accompagnés. Aujourd'hui, ils accumulent de centaines de milliards de réserves, faisant de ces caisses les meilleures de notre institution commune », a-t-il rappelé.

La Cipres reproche également à la CRF des délais longs dans le traitement des dossiers de pensions, influençant sur la qualité du service rendu aux assurés. D'après cette mission effectuée en juin et juillet, le délai de traitement moyen excède deux années avec des dossiers de plus de trois ans. Ce qui s'expliquerait par le circuit de traitement des dossiers de pensions. Car une demande de pensions traverse plus d'une vingtaine d'étapes et est soumise à plus d'une dizaine de visas du

Un effectif assez pléthorique

Abordant l'aspect sur la gestion du personnel, la mission a relevé que l'effectif de la CRF est un peu pléthorique et n'est pas en adéquation avec les besoins de l'organisme. C'est ainsi qu'elle a recommandé l'amélioration de la gestion des effectifs à travers une analyse approfondie en rapport avec les besoins de l'institution, en subordonnant tout recrutement à cette étude. Dans le but d'offrir les meilleures conditions de travail aux agents pour améliorer leur productivité, la Cipres a suggéré l'aménagement des locaux de la CRF.

Parfait Wilfried Douniama



Les responsables de la sécurité sociale au Congo/Adiac

rivent plus, souligne-t-il, à couvrir les dépenses de prestations qui étaient financées, en grande partie, par des subventions reçues de l'Etat. « Pour ce faire, nous avons constaté également que c'est l'une des caisses dans la sous-région qui a un taux de recouvrement le plus faible. Nous attirons effec-

des droits échus des nouveaux retraités », a averti le rapport.

Au passage de la mission, en juillet dernier, des assurés sociaux titulaires de nouveaux arrêtés de concession de pensions n'étaient systématiquement pas pris en charge, poursuit le document. Ainsi, la Cipres a dénombré un

souligne le texte.

Cependant, la Cipres ne comprend pas pourquoi la CRF doit de nombreux mois d'arriérés de pensions aux assurés alors que les fonctionnaires perçoivent régulièrement leur solde sans interruption et les retraités se retrouvent sans pensions pendant

MÉDIAS

Les documents des assises de la presse congolaise en examen

Les experts et directeurs généraux des médias publics et privés du Congo vont examiner et valider, du 20 au 21 septembre, les documents fondamentaux élaborés par les commissions techniques, dans le cadre des préparatifs des assises de la presse congolaise prévues du 25 au 28 octobre.

« Dans un esprit constructif, adonnons-nous à cet ouvrage en nous investissant intellectuellement et professionnellement, pour qu'à la grand-messe d'octobre, nous exorcisons notre presse de tous les maux qui nuisent à sa bonne pratique et ouvrons pour elle un nouvel horizon », a déclaré Philippe Mvouo, président du Conseil supérieur de la liberté de communication. Selon lui, la presse nationale est confrontée aux multiples problèmes qui travestissent son rayonnement et avilissent le métier de journaliste. « Le 28 mars 2017, nous annon-

cions à l'opinion publique nationale et internationale notre volonté et notre détermination à organiser les assises de la presse congolaise », a rappelé Philippe Mvouo.

L'objectif était de sensibiliser les parties prenantes aux responsabilités et préparer, par ailleurs, les opinions nationale et internationale pour la mobilisation des ressources au moyen des appels à contribution. La rencontre pour l'examen et la validation des documents fondamentaux est donc un pas important vers la tenue de ces assises, le mois prochain.

Rominique Makaya



Une vue des participants/Adiac

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU JEUDI 20 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil des ministres s'est réuni ce jeudi 20 septembre 2018 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son Excellence, M. Denis Sassou N'Gusso, président de la République, chef de l'Etat. Six affaires étaient inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

Un projet de loi au titre du ministère de la Défense nationale ; Deux projets de loi au titre du ministère de la Justice et des droits Humains et de la promotion des peuples autochtones ; Un projet de loi au titre du ministère de la Construction, de l'urbanisme et de l'habitat ; Deux projets de décret au titre du ministère des Sports et de l'éducation physique.

Avant d'entrer dans le vif des affaires examinées avec attention lors de la réunion de ce jour, il convient de placer ces textes dans la perspective de la politique inspirée par son Excellence, Monsieur le président de la République, chef de l'Etat. Celle-ci, tout entière déclinée dans son projet de société, peut se décliner ainsi qu'il suit, pour les affaires examinées ce jour : remise en ordre et rigueur dans l'exécution des fonctions régaliennes de l'Etat ; lutte contre les antivaleurs et transparence accrue de la sphère publique, préalables indispensables à la réussite de tout programme de développement ; enfin, amélioration du cadre juridique permettant un exercice plus efficace d'activités qui mobilisent les valeurs les plus positives du peuple. Remise en ordre et rigueur par la maîtrise accrue de nos eaux continentales, dans le cadre de la mise en œuvre du droit maritime international ainsi que par l'adoption du projet de code de l'urbanisme et de la construction ; Lutte contre les antivaleurs et transparence accrue, grâce à l'approbation d'un projet de loi portant création d'une autorité en charge de la lutte contre la corruption aux compétences élargies, et d'un projet de loi rendant obligatoire la déclaration de leur patrimoine par les citoyens élus ou nommés à une haute fonction publique. Amélioration du cadre de gouvernance du sport de haut niveau, grâce à la mise en place d'une commission spécifique, et encouragement à la pratique du sport de masse, politique qui sera incarnée par la mise en place des organes de gestion du Fonds national de promotion et de développement des activités sportives. Après cette entrée en matière, entrons maintenant dans le détail des textes examinés lors du Conseil des ministres de ce jour jeudi 20 septembre 2018.

I/- Ministère de la Défense nationale

Projet de loi relatif aux modalités de recours à la coercition et à l'emploi de la force en mer et dans les eaux continentales.

Prenant la parole en lieu et place de M. Charles Richard Mondjo, ministre de la Défense nationale en mission, M. Raymond Zéphirin Mboulou, ministre de l'Intérieur et de la décentralisation, a précisé que le projet de loi soumis à l'examen du Conseil des ministres avait pour objet de garantir l'exercice de la souveraineté du Congo en mer et dans les eaux continentales, et ce en appui de la délimitation des espaces maritimes et fluviaux placés sous notre juridiction. Cette prérogative de l'emploi de la coercition est, selon l'article 1er du texte examiné, conférée aux commandants des bâtiments des forces navales et les commandants de bord des aéronefs de l'Etat ».

Ce pouvoir s'exerce sur les navires, bateaux et embarcations naviguant dans tous les espaces maritimes et eaux continentales, et ce dans le respect des prérogatives et compétences reconnues aux autres Etats par le droit international de la mer ;

Poursuivant son propos, le ministre Mboulou a décrit les principales modalités du recours à la coercition. On peut, entre autres, citer : La reconnaissance du navire, bateau ou embarcation, en vue d'en connaître l'identité et la nationalité ; La visite du navire, bateau ou embarcation, en vue de contrôler les documents de bord et procéder à toutes vérifications prévues par le droit international de la mer ou les lois et règlements nationaux ; Le

déroutement du bâtiment concerné, lorsque l'accès à bord a été refusé.

Nonobstant de possibles poursuites pénales en cas d'observation des règles ci-dessus rappelées, l'emploi de la force est autorisé lorsque le capitaine du navire refuse d'obtempérer à ces opérations. Il comporte, de manière graduelle, des sommations, des tirs d'avertissement, des tirs au but et des actions dites de vive force.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi relatif aux modalités de recours à la coercition et à l'emploi de la force en mer et dans les eaux continentales. Il sera transmis au parlement pour adoption.

II/- Ministère de la Justice et des droits humains, et de la promotion des peuples autochtones.

1/- Projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre la corruption.

Prenant à son tour la parole, M. Aimé Ange Wilfrid Bininga, ministre de la Justice et des droits humains et de la promotion des peuples autochtones, a placé ce projet de loi dans le cadre de la volonté permanente des autorités congolaises d'inscrire la lutte contre la corruption et les antivaleurs parmi les priorités de l'action des pouvoirs publics. Cette volonté a été, entre autres actes, matérialisée par la création par décret du 8 juillet 2004, de la Commission nationale de lutte contre la corruption ainsi que par la promulgation de la loi n°016-2007 du 19 septembre 2007, portant création de l'Observatoire anti-corruption.

« La Marche vers le développement », projet de société du président de la République, approuvé par les Congolaises et Congolais lors du scrutin présidentiel de mars 2016, a placé la lutte contre ces fléaux au cœur de la gouvernance des temps présents et à venir. Enfin, son Excellence, M. Denis Sassou N'Gusso, président de la République, chef de l'Etat, a réaffirmé de manière solennelle la priorité qu'il accorde à la lutte contre les antivaleurs et contre la corruption et ce, lors de son message devant le parlement réuni en Congrès le 30 décembre 2017.

L'impulsion ayant de tout temps été donnée par le premier magistrat de notre pays, c'est dans cette filiation que le Premier ministre, chef du gouvernement, s'étant engagé dès 2016 à réformer les organes de lutte contre la corruption, le Conseil des ministres de ce jour a été amené à examiner le projet soumis par le ministre de la Justice.

Prenant la parole, M. Clément Mouamba, Premier ministre, chef du gouvernement, a précisé la philosophie générale du texte en discussion.

Ainsi, afin d'atteindre l'objectif de rupture avec les mentalités déviantes et les comportements négatifs du passé, et dans le souci de prévenir et réprimer plus efficacement les actes de corruption, de concussion et de fraude, le gouvernement propose de dissoudre l'actuelle Commission nationale de lutte contre la corruption, ainsi que l'Observatoire anti-corruption, afin de les remplacer par une Haute autorité de lutte contre la corruption, HALC en sigle.

Cette Haute autorité deviendra le pivot essentiel, pour le compte des pouvoirs publics, du processus de lutte contre la corruption et autres infractions connexes. Elle aura des missions de prévention et des pouvoirs d'investigation accrues.

Innovation majeure : la Haute autorité, composée d'un président et d'autres agents dont la nomenclature est rappelée dans le corps du texte en examen, connaîtra un mode de recrutement fondamentalement nouveau et original. En effet, chaque poste sera ouvert à candidature publique. C'est-à-dire que tout Congolais, jouissant de ses droits civiques

et non condamné pour des crimes ou délits, ou à une sanction privative de liberté, pourra postuler.

C'est au terme de ce processus de sélection rigoureusement nouveau que les animateurs de la Haute autorité de lutte contre la corruption seront nommés par décret en Conseil des ministres ou décret du Premier ministre, chef du gouvernement, en fonction du poste concerné.

Cette innovation a pour vocation, outre la qualité et la compétence accrues des cadres qui la composeront, critère permanent dans le choix des agents publics dans notre pays, de garantir l'indépendance de l'institution, afin de rendre son travail efficace et crédible.

Dans le cadre de cette réforme importante, attendue par l'opinion et soutenue par les partenaires du Congo, la Haute autorité devra assurer un « reporting » trimestriel de ses activités auprès des plus hautes autorités de l'Etat, président de la République, Premier ministre et ministre en charge des questions de corruption, afin qu'à travers ces responsables éminents, le peuple congolais soit édifié sur la constance et la fermeté de la lutte contre les antivaleurs dans notre pays.

Prenant la parole à ce stade des débats, son Excellence, M. Denis Sassou N'Gusso, président de la République, chef de l'Etat, a rappelé la ferme volonté des pouvoirs publics de poursuivre résolument la lutte contre les antivaleurs, parmi lesquelles la corruption, la concussion et la fraude. Il s'est félicité du caractère équilibré du texte en discussion. En effet, le projet de loi inscrit les prérogatives de la future Haute autorité de lutte contre la corruption dans l'ordonnement juridique national, notamment par la prise en compte des fruits de l'expérience proprement congolaise en la matière, tout en adoptant les meilleures pratiques internationales en la matière.

Concluant son propos, le président de la République a invité le parlement, compte tenu de l'importance de ce texte, à s'emparer de ce débat et à apporter, dans l'examen de ses principales dispositions, l'enrichissement, l'attention et l'esprit de responsabilité dont il fait habituellement preuve vis-à-vis des textes qui lui sont soumis.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant création de la Haute autorité de lutte contre la corruption. Il sera transmis au parlement pour adoption.

2/- Projet de loi relatif à l'obligation de déclaration de patrimoine par les citoyens élus ou nommés à une haute fonction publique.

Poursuivant son propos, le ministre Bininga a présenté le projet de loi en objet, en précisant que la promotion de la bonne gouvernance et de la culture de la transparence dans la gestion des ressources publiques sont au cœur des valeurs inscrites au fronton de la Nouvelle République, incarnée dans la Constitution du 25 octobre 2015.

Dans cette optique, notre loi fondamentale prévoit, en son article 55, l'obligation pour tout citoyen élu ou nommé à une haute fonction publique, de déclarer son patrimoine lors de sa prise de fonction ainsi qu'à la cessation de celle-ci.

A cet égard, le projet de loi soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres détermine les autorités soumises à l'obligation de déclarer leur patrimoine.

Au titre des autorités soumises à cette obligation, on peut citer : le président de la République, le Premier ministre, les membres du gouvernement, les présidents et les membres des bureaux des institutions constitutionnelles, les directeurs et inspecteurs généraux, les directeurs centraux des administrations publiques, les autorités judiciaires, les comptables publics et les gestionnaires de crédit à divers niveaux administratifs et hié-

rarchiques.

Enfin, le projet de loi soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres précise les modalités pratiques d'accomplissement de cette disposition constitutionnelle, à savoir :

Déclaration de patrimoine faite auprès de la Cour suprême, dans les trois mois qui suivent la prise de fonction ; Confrontation organisée entre cette déclaration et la situation patrimoniale de l'intéressé au moment de la cessation de ses fonctions ; Détermination d'un régime de sanctions, en cas de non déclaration dans les délais, de fausse déclaration ou de soupçon d'enrichissement illicite.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi relatif à l'obligation de déclaration de patrimoine par les citoyens élus ou nommés à une haute fonction publique. Il sera transmis au parlement pour adoption.

III/- Ministère de la Construction, de l'urbanisme et de l'habitat

Projet de loi portant code de l'urbanisme et de la construction.

Prenant la parole, M. Josué Rodrigue Ngounimba, ministre de la Construction, de l'urbanisme et de l'habitat, a rappelé que ce projet s'inscrit dans la dynamique de mise en place d'un cadre légal et réglementaire adapté aux conditions d'exercice des politiques d'urbanisme et d'aménagement au Congo.

De fait, l'urbanisation galopante oblige les pouvoirs publics à mettre en place un arsenal juridique complet destiné à fixer le cadre de l'aménagement urbain et à établir les règles d'édification des immeubles, afin d'assurer une maîtrise optimale de la pression sans cesse croissante des populations en matière de logement.

Après avoir constaté les insuffisances de la loi n°021/98 du 17 septembre 1998 régissant l'aménagement et l'urbanisme, incomplète et dépourvue de certains textes d'application, le gouvernement a entendu, à travers le texte soumis à l'examen du Conseil des ministres, pallier l'insuffisante prise en compte des nouvelles compétences dévolues aux collectivités locales en matière d'urbanisme et d'aménagement et a entendu répondre aux préoccupations de protection de l'environnement ainsi que de préservation des patrimoines culturel et naturel.

Fruit d'une concertation soutenue avec les différents acteurs du développement urbain, le présent projet de code de l'urbanisme et de la construction fixe les grandes règles de gestion physique, d'occupation et d'utilisation des sols des ensembles urbains en République du Congo.

Outre les dispositions répressives prévues en cas de non respect des dispositions y contenues, le code en gestation fixe et détermine : La nature des documents d'urbanisme qui permettront de planifier et de maîtriser l'occupation et le développement des agglomérations, à savoir le schéma directeur d'urbanisme, le plan local d'urbanisme, le plan sommaire d'urbanisme et le plan d'urbanisme de secteur. Les dispositions relatives aux acquisitions foncières en vue de consacrer les prérogatives de la puissance publique en matière d'aménagement et de détermination de réserves foncières. Les dispositions relatives aux autorisations de construire ou de démolir, en identifiant six types d'aménagement urbain, à savoir le lotissement ; la restructuration urbaine ; la rénovation urbaine ; la résorption de l'habitat insalubre ; la restauration immobilière ; le remembrement urbain.

Les dispositions relatives aux autorisations de construire et de démolir qui prévoient, entre autres, trois catégories de permis de construire et renforcent des mécanismes de contrôle. Les dispositions relatives à la ges-

tion de l'urbanisme qui clarifient le cadre institutionnel de gestion de l'urbanisme et de la construction, en précisant les rôles respectifs de l'Etat, des collectivités locales et de la société civile.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant code de l'urbanisme et de la construction. Il sera transmis au parlement pour adoption.

IV/- Ministère des Sports et de l'éducation physique

1/- Projet de décret fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la Commission nationale du sport de haut niveau

Prenant la parole, M. Hugues Ngouelondélé, ministre des Sports et de l'éducation physique, a précisé que la loi n°11-2000 du 31 juillet 2000, portant organisation et développement des activités physiques et sportives de haut niveau, prévoit en son article 26 la mise en place d'une commission nationale de sport de haut niveau.

Réservé à une élite en vue de réaliser les performances les plus élevées, le sport de haut niveau se voit doté d'une commission consultative placée sous l'autorité du ministre en charge des Sports. Elle a pour objectifs de favoriser et encourager l'exercice du sport de haut niveau, en milieu scolaire, universitaire et professionnel (fonction publique, collectivités territoriales, entreprises publiques ou privées, etc.) ainsi que de créer les conditions nécessaires à l'organisation et au déroulement des études et des conditions d'emploi des sportifs concernés.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la Commission nationale du sport de haut niveau.

2/- Projet de décret fixant l'organisation et le fonctionnement du Comité de gestion du Fonds national pour la promotion et le développement des activités physiques et sportives.

Poursuivant son propos, le ministre Ngouelondélé a rappelé que la loi n°12-2000 du 31 juillet 2000 portant création d'un Fonds national pour la promotion et le développement des activités physiques et sportives assigne à celui-ci la mission d'être l'instrument des pouvoirs publics en matière de financement des activités physiques et sportives.

Le projet de décret soumis à l'examen du Conseil des ministres a pour objet de le rendre opérationnel.

Après lecture du rapport de présentation du projet de décret par le ministre des Sports et de l'éducation physique, le président de la République a rappelé qu'à son initiative, la loi de finances avait institué une taxe sur le tabac, les alcools et les boissons sucrées, en vue notamment d'assurer le financement des activités sportives. Il a instruit le gouvernement de procéder à une évaluation du rendement et du produit de ladite taxe, afin de s'assurer de sa disponibilité en vue de l'abondement du Fonds en gestation.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant l'organisation et le fonctionnement du Comité de gestion du Fonds national pour la promotion et le développement des activités physiques et sportives.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président de la République a alors levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 14h45.

Fait à Brazzaville, le 20 septembre 2018
Thierry Lézin Mougalla
Ministre de la Communication et des médias
Porte-parole du gouvernement

FIÈVRE JAUNE

La campagne de vaccination commence le 25 septembre

L'opération se déroulera dans les départements de Pointe-Noire et du Kouilou affectés par l'épidémie depuis le mois d'août dernier.

Le médecin chef du Programme élargi de vaccination, le Dr Armand Mourou Moyoka, a réceptionné plus d'un million de doses de vaccins anti-mariques, le 19 septembre à Brazzaville, avant de les acheminer à Pointe-Noire et dans le Kouilou, départements dans lesquels l'épidémie de la fièvre jaune a été officiellement déclarée par le gouvernement, le 23 août dernier. La campagne de vaccination débutera le mardi prochain. L'âge de la population concernée varie entre neuf mois et plus. Les femmes enceintes, les femmes allaitantes et les enfants de moins de six mois ne sont pas concernés. Le gouvernement a acquis ces vaccins avec l'appui des partenaires comme l'Alliance mondiale du vaccin, l'Unicef et l'Organisation mondiale de la santé.

En rappel, l'arrivée de ces vaccins intervient quelques jours après la descente de la ministre de la Santé et de la population, Jacqueline Lydia Mikolo, à Pointe-Noire et dans le Kouilou, pour sensibiliser la population en lui prodiguant des conseils pratiques afin d'éviter la fièvre jaune dont le moustique Aedes est l'agent vecteur. Dans le district de Tchamba-Nzassi, la ministre a fait un don de moustiquaires imprégnées, des médicaments et équipements technico-médicaux aux centres de santé intégrés de la contrée.

Rominique Makaya

COOPÉRATION CONGO-OMS

Le Dr Fatoumata Binta Tidiane Diallo insiste sur la formation des cadres

Arrivée au terme de son mandat, la représentante de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) au Congo plaide pour une meilleure prise en compte du volet formation des ressources humaines dans le nouveau plan national de développement sanitaire.

La représentante sortante évoquait le sujet de coopération entre son organisme et le Congo, à l'issue d'un tête-à-tête, le 18 septembre à Brazzaville, avec la ministre du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale, Ingrid Ebouka-Babackas. Elle venait de faire ses adieux à la ministre avant de rejoindre son nouveau poste à Lomé, au Togo.

« Nous avons fait le point des réalisations mais surtout du suivi et de l'évaluation du travail multisectoriel, des apports mutuels de tous les départements pour avoir un Congo développé avec une population saine. Parmi les réalisations, il y a le Plan national de développement (PND) 2018-2022 qui va favoriser l'adoption d'un PND sanitaire », a indiqué l'ancienne patronne de



Ingrid Ebouka-Babackas et Fatoumata Binta Tidiane Diallo (Adiac)

l'OMS au Congo. Après six années passées en terre congolaise, elle connaît bien les principaux problèmes du secteur sanitaire pour y proposer quelques pistes de solution. Ce sont d'abord les ressources humaines, affirme le Dr Fatoumata Binta Diallo qui appelle les collaborateurs de la santé à se mettre ensemble pour favoriser la mise en œuvre correcte du PND sanitaire. Selon elle, la recherche des fi-

nancements interviendra lorsque ce PND sera bien ficelé. La recherche de financement, c'est sans doute le principal sujet car à peine quelques jours, le Congo et les agences du système des Nations unies ont signé un nouveau cadre de partenariat. L'Accord-cadre des Nations unies pour l'aide au développement 2020-2022 est censé orienter l'appui des partenaires en faveur du pays.

Une bonne nouvelle certes pour le secteur de la santé mais tout n'est pas encore gagné. « Nous avons scellé des liens avec le département qui, j'en suis sûre, vont produire des effets à long terme. Les défis existent mais ils ne sont pas insurmontables », a martelé la désormais représentante de l'OMS au Togo.

Fiacre Kombo

« Nous avons fait le point des réalisations mais surtout du suivi et de l'évaluation du travail multisectoriel, des apports mutuels de tous les départements pour avoir un Congo développé avec une population saine. Parmi les réalisations, il y a le Plan national de développement (PND) 2018-2022 qui va favoriser l'adoption d'un PND sanitaire »

VIOLENCES SEXUELLES

L'ONG Azur développement se préoccupe de l'accueil des victimes

L'Organisation non gouvernementale a lancé, le 18 septembre à Brazzaville, un atelier de formation des sages-femmes et infirmières sur la réception des filles et femmes violées, séropositives et des professionnelles du sexe dans les centres de santé intégrés (CSI).

L'initiative d'Azur développement est appuyée par l'ONG Action de solidarité internationale et le ministère de la Promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement.

L'objectif visé consiste à améliorer les connaissances et la compréhension des agents de santé sur la prise en charge médicale des filles et femmes victimes de violences sexuelles. Les participantes apprendront égale-

ment à lutter contre les stigmatisations des femmes séropositives et des professionnelles du sexe dans les CSI et dans les hôpitaux.

En effet, la critique publique, le dénigrement, la mise à l'écart, le manque de respect, de discrétion ou de confidentialité pour les femmes séropositives et les professionnelles du sexe à l'accueil dans des structures sanitaires constituent des stigmates.

Selon la directrice de l'hôpital de base de Bacongo, le Dr Carmel Stella Miabanzila Matoko, une femme mal accueillie soit au CSI ou à l'hôpital « peut s'isoler, pratiquer l'automédication, avorter clandestinement, se suicider ou faire un repli sur soi. Il faut toujours mettre en confiance la victime, la référer à l'hôpital si possible chez le docteur, le psychologue et faire un accompagnement juridique ».

L'initiative de l'ONG Azur développement va s'étendre afin que plus de mille six cents personnes soient formées sur les manifestations de violences à l'encontre des filles et femmes. Pour parvenir à son projet, Azur va organiser de septembre à novembre des sessions de sensibilisation dans neuf arrondissements ciblés à Brazzaville et Pointe-Noire, au bénéfice des filles et femmes séropositives ainsi que des professionnelles du sexe.

« Nous sommes dans une société où les femmes et les filles n'aiment pas exposer clairement leurs problèmes aux agents de santé, surtout quand elles sont violentées mais elles viennent au cas où il y aurait trauma-

tisme physique », a poursuivi la directrice de l'hôpital de base de Bacongo.

Selon l'ONG, la violence sexuelle est plus vécue par les femmes mais peu on en parle. Une femme sur cinq a été victime de violences et quatre sur cinq ont été victimes de violences verbales ou psychologiques.

D'après le test d'un numéro vert, « plus de mille cinq cent quatre-vingts femmes par mois à Brazzaville sont victimes de violences sexuelles. Et, entre 2007 et 2011, les hôpitaux de Talangaï et de Makélé-kélé ont reçu plus de deux mille sept cents cas de victimes sexuelles », a affirmé la même source.

Au regard du fléau, les agents des CSI, hôpitaux et ceux des organisations de la société civile impliquées pour la prise en charge médicale, la lutte contre la stigmatisation sollicitent l'augmentation du nombre de psychologues femmes et l'appui au fonctionnement des guichets uniques qui sont des lieux d'écoute, d'accompagnement, d'appui médical, de prise en charge des victimes de violences sexuelles et d'orientation des soins médicaux.

Fortuné Ibara



Des sages-femmes et infirmières en atelier de formation/Adiac

PROTECTION SOCIALE

Le projet « Lisungi » pourrait s'étendre dans la Likouala

Le rapport d'évaluation du financement additionnel en vue de l'extension du programme dans le département, au profit des réfugiés et la population locale, est au cœur d'un atelier qui se tient du 19 au 21 septembre à Brazzaville.

D'un montant global de vingt-deux millions de dollars américains, soit treize milliards FCFA, le deuxième financement additionnel, initiative conjointe du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et de la Banque mondiale (BM), permettra au projet «Lisungi» de couvrir désormais le département de la Likouala. L'objectif étant d'aider le gouvernement à améliorer non seulement les conditions de vie des habitants de ce département mais également celles des réfugiés, afin de permettre une cohabitation harmonieuse entre les deux communautés.

En effet, la validation de ce rapport d'évaluation sera un élément déclencheur des négociations entre le gouvernement et la BM, en vue de la conclusion d'un accord de financement relatif à l'extension de ce projet.

Spécifiquement, le financement additionnel de la BM permettra aux réfugiés de figurer dans le Registre social unique (RSU) et améliorer l'accès à des transferts monétaires pour réduire l'insécurité alimentaire et accroître la productivité des ménages pauvres et vulnérables, y compris les réfugiés. Il s'agit égale-

ment de fournir l'accès gratuit à des soins de santé aux réfugiés pauvres et vulnérables dans certaines zones, en utilisant des synergies avec le projet santé PDSS. L'autre volet consiste à fournir l'accès à la formation pour la population de jeunes pauvres et réfugiés en collaboration avec le Projet de développement des compétences pour l'employabilité. Lançant l'atelier, la ministre des Affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, Antoinette Dinga-Dzondo, a indiqué que l'élargissement du projet «Lisungi» aux réfugiés s'inscrivait dans le respect des engagements internationaux que le Congo avait pris. Elle a cité la Convention des Nations unies relative au statut de réfugiés et l'article 49 de la Constitution de la République du Congo. Celle-ci, par exemple, stipule que « tout étranger régulièrement établi sur le territoire national bénéficie des mêmes droits et libertés que les nationaux, dans les conditions déterminées par les traités et lois, sous réserve de réciprocité ».

Bientôt le paiement des nouveaux ménages

« Environ soixante mille réfugiés sont présents sur



Une vue de la salle/Adiac

le territoire congolais. Ils sont majoritairement installés dans la Likouala. Leur présence, vous en doutez, pose plusieurs défis dont ceux liés à l'éducation, à la santé, à l'environnement, à l'alimentation, à l'accès à la terre, à la cohabitation et à la sécurité. Ces défis concernent tous les aspects de la vie des citoyens », a rappelé Antoinette Dinga-Dzondo, précisant que le pays a l'obligation de s'attaquer frontalement aussi bien aux défis sociaux et économiques des réfugiés que ceux de la population hôte. La ministre a, par ailleurs, profité de cette occasion pour annoncer le démar-

rage, d'ici à la fin du mois, des opérations de paiement des ménages des départements du Niari, du Pool et des Plateaux. En effet, lancé en 2014 sur une base pilote dans trois départements et sept localités, «Lisungi» s'est étendu dans trois autres départements et neuf localités avec l'inclusion de la population autochtone. Une action rendue possible grâce au financement additionnel de la BM et de l'Agence française de développement.

Le projet couvre actuellement six départements et seize localités, notamment Baongo, Makélékélé, Moundali, Talangaï, Madibou, Mfilou et Djiri à Brazzaville ; Mvouvou et

Loandjili à Pointe-Noire ; Makoua et Oyo dans la Cuvette ; Dolisie I et II, dans le Niari ; Nganga-Lingolo dans le Pool ; Gamboma et Ngo, dans les Plateaux. Pour la ministre des Affaires sociales, l'essaimage du projet est inscrit dans le budget 2018 et repris avec force dans le Plan national de développement (2018-2022). «Lisungi» connaît aussi une expansion dans ses composantes.

Outre les transferts directs et la mise en place du RSU, s'ajoutent désormais les activités génératrices de revenus et l'amélioration des services sociaux de base.

Parfait Wilfried Douniama

TTN
34 rue Labat 75018 Paris - Fret Maya-Maya

FRET AÉRIEN & MARITIME
ENLÈVEMENT - ENTREPOSAGE

FRANCE / EUROPE
AFRIQUE / ASIE
MOYEN-ORIENT

Avec ou sans
dédouanement

BRAZZAVILLE
POINTE-NOIRE
KINSHASA
MATADI, BOMA



Contact Paris : DJAMEL

34 rue Labat 75018 Paris - Fret Maya-Maya

Contact Brazzaville : Lydie

+331 44 92 90 90 +336 65 47 06 06

ttnplus wanadoo.fr

+242 06 605 91 69 +242 05 522 49 99

DIASPORA

La coopération et la solidarité internationale pour le Congo au coeur d'une rencontre à Paris

La Coordination d'appui aux projets de solidarité internationale pour le Congo (Capcos), en collaboration avec le Forim, organise son deuxième atelier autour de la coopération et la solidarité internationale

Initialement prévue pour le 6 octobre, la Capcos se trouve contrainte de changer la date de la rencontre. En présence de Rodolphe Adada, ambassadeur du Congo en France, elle retrouvera plutôt ses membres, sympathisants, amis et compatriotes congolais le 13 octobre, de 14 h à 18 h, à l'Espace Saint-Martin, salle Héliopolis, au 199 bis rue Saint-Martin à Paris, dans le troisième arrondissement.

« La coopération de territoires est-elle l'échelle d'interaction qui maximise la réussite du développement local ? » constitue le thème central des rencontres.

Ce sera la deuxième édition au cours de laquelle, durant l'espace d'un après-midi, la vie associative congolaise en France continuera à échanger et capitaliser sur les

retours d'expériences dans son domaine de prédilection qu'est la solidarité internationale pour un « Mieux vivre ensemble ici et là-bas » mettant en évidence les aspects positifs de la double appartenance. Signalons que depuis début septembre, la Capcos est devenue officiellement membre du Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations (Forim). Ce forum a été créé en mars 2002 avec le soutien des pouvoirs publics français. C'est une plate-forme nationale qui réunit des réseaux, des fédérations et des regroupements d'organisations de solidarité internationale issues de l'immigration, engagés dans des actions d'intégration en France et dans des actions de développement dans les pays d'origine.

Marie Alfred Ngoma



Des participants à la première édition (DR)

VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME

Environ 370 millions d'autochtones subissent des inégalités

Les membres du Conseil des droits de l'homme de l'ONU ont attiré sur la question l'attention de la communauté internationale, en général, et celle des gouvernants, en particulier, à l'occasion de leur réunion tenue le 18 septembre à Genève, en Suisse.

Le Conseil des droits de l'homme a dressé l'état des lieux de la situation actuelle des peuples autochtones. Ses conclusions soulignent que des centaines de millions d'autochtones subissent des inégalités au quotidien à travers le monde. Plus de 30% d'entre eux sont délaissés, alors que ces peuples ne représentent que 5% de la population mondiale. « Il faut le rappeler que la mise en œuvre du droit au développement a été revitalisée par le programme de développement durable à l'horizon 2030 pour honorer la promesse faite à ces peuples, notamment celle de les sortir de la pauvreté et de la persécution », a rappelé le Haut-Commissaire adjoint des Nations unies aux droits de l'homme, Kate Gilmore.

Déplorant les mauvais traitements infligés à la population autochtone, elle a précisé que ce peuple subit, au quotidien, les effets des inégalités. Environ trois cent soixante-dix personnes issues des communautés autochtones et représentant soixante pays du monde sont souvent abandonnées à leur propre sort.

Ainsi, pour le Conseil des droits de l'homme, l'Assemblée générale des Nations unies reconnaît qu'on ne peut pas parler de développement si cela ne fait que remplir les poches des plus riches, en oubliant les plus vulnérables. « Le développement qui détruit les traditions, les cultures, les langues, les terres et l'héritage de l'humanité n'est pas un développement », a-t-elle ajouté.

Faire des droits de l'homme un critère de développement

Invitant les dirigeants du monde à faire des droits de l'homme un critère du développement, les membres du Conseil des droits de l'homme ont rappelé que les États devraient identifier et mesurer les défis à relever et octroyer les ressources adéquates à tous les peuples sans distinction, afin de mesurer le niveau du progrès. « Il est primordial de définir les termes du développement et inclure les normes des droits de l'homme au profit de tous. Il faut aussi mesurer le fossé à combler pour éviter les inégalités entre les peuples », ont-ils déclaré, en recommandant que les voix des peuples autochtones soient entendues et amplifiées.

Pour ce faire, il est nécessaire pour eux qu'il y ait une relation et une coopération étroite entre les agences gouvernementales et les organisations des peuples autochtones. Cela permettra d'atteindre les Objectifs de développement durable en intégrant mieux ces peuples aux plans et budgets nationaux.

« La dimension la plus importante est la protection des peuples autochtones contre toute sorte de discrimination, d'exclusion et de répression de leurs dirigeants », a conclu le Haut-commissaire adjoint aux droits de l'homme.

Rock Ngassakys

ECONOMIE MONDIALE

L'OCDE alerte sur l'intensification des risques de recul

Dans ses prévisions intérimaires, l'organisation a avisé, le 20 septembre, sur les menaces pour la croissance mondiale avec, entre autres, des risques d'escalade dans la guerre commerciale entre Washington et Pékin et la crise des migrants.

Estimant que la situation va s'aggraver avec un endettement croissant en dehors du système bancaire, l'institution basée à Paris a souligné que l'économie mondiale pourrait avoir atteint « son pic de croissance » et amorcé un ralentissement avec « des risques (...) qui s'intensifient ». Devant cet état de choses, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a, du coup, légèrement abaissé sa prévision de croissance mondiale à 3,7% pour cette année et pour 2019, soit respectivement 0,1 point et 0,2 point de moins que prévu lors de ses dernières projections de juin.

Tenant compte de la persistance de la guerre commerciale que se livrent les Etats-Unis et la Chine, à coups de taxes douanières et de mesures de rétorsion, l'OCDE a assuré qu'elle se montrait tout particulièrement préoccupée par cette situation. Ce conflit a déjà eu « des répercussions adverses sur la confiance et les projets d'investissements », a-t-on déploré. Malgré cela, l'OCDE maintient sans changement ses prévisions de croissance pour les Etats-Unis cette année à 2,9%, ne baissant que de 0,1 point celle pour 2019 à 2,7%, et elle confirme ses prévisions précédentes pour la Chine à 6,7 en 2018 et à 6,4% l'an prochain.

Evoquant la situation dans la zone euro, l'institution a dit s'attendre à une croissance moins forte que prévu en juin, à 2% cette année (-0,2) et 1,9% en 2019 (-0,2). S'agissant de la France qui a atteint 2,3% en 2017, l'OCDE a indiqué que la croissance du pays reculerait à 1,6% cette année (-0,3), avant de rebondir à 1,8% l'an prochain. Quant au Royaume-Uni dont la croissance est affectée par le Brexit, il devrait poursuivre son ralentissement à 1,3% cette année (-0,1) et 1,2 en 2019 (-0,1).

L'OCDE n'a pas caché son inquiétude au sujet de la situation dans les pays émergents, en particulier ceux dont les devises se sont effondrées au cours des derniers mois. Elle a relevé que l'économie argentine devrait ainsi reculer de -1,9% cette année ; celle de la Turquie attendue à 3,2% de croissance devrait subir une réduction, notamment -1,9 et l'Afrique du Sud à 0,9%, soit -1,0.

L'institution constate aussi de hauts niveaux d'endettement, notamment ces dix années après la faillite de Lehman Brothers. « Les réformes ont renforcé le système bancaire mais les risques se sont déplacés vers des institutions non-bancaires qui sont moins étroitement régulées », précise-t-elle.

Nestor N'Gampoula

Embarquez avec votre SIM

Achetez du crédit MTN
depuis votre destination*
via MoMo.

Appelez, tchatez
avec **MTN Hello World**
everywhere you go



mtncongo.net

Composez *130*3# pour profiter de vos services MTN depuis :

Arabie Saoudite, Benin, Botsana, Côte d'Ivoire, Cameroun, Chypres, Ghana, Guinée Bissau, Guinée Conakry, Iran, Libéria, Liban, Nigeria, Rwanda, Soudan, Ouganda, Afrique du Sud, Zambie, RD Congo, Belgique, Chine, France, Italie, Luxembourg, Dubai, Espagne, Royaume Uni, Etats-Unis.



LA PLUS GRANDE CONFERENCE

8^e édition

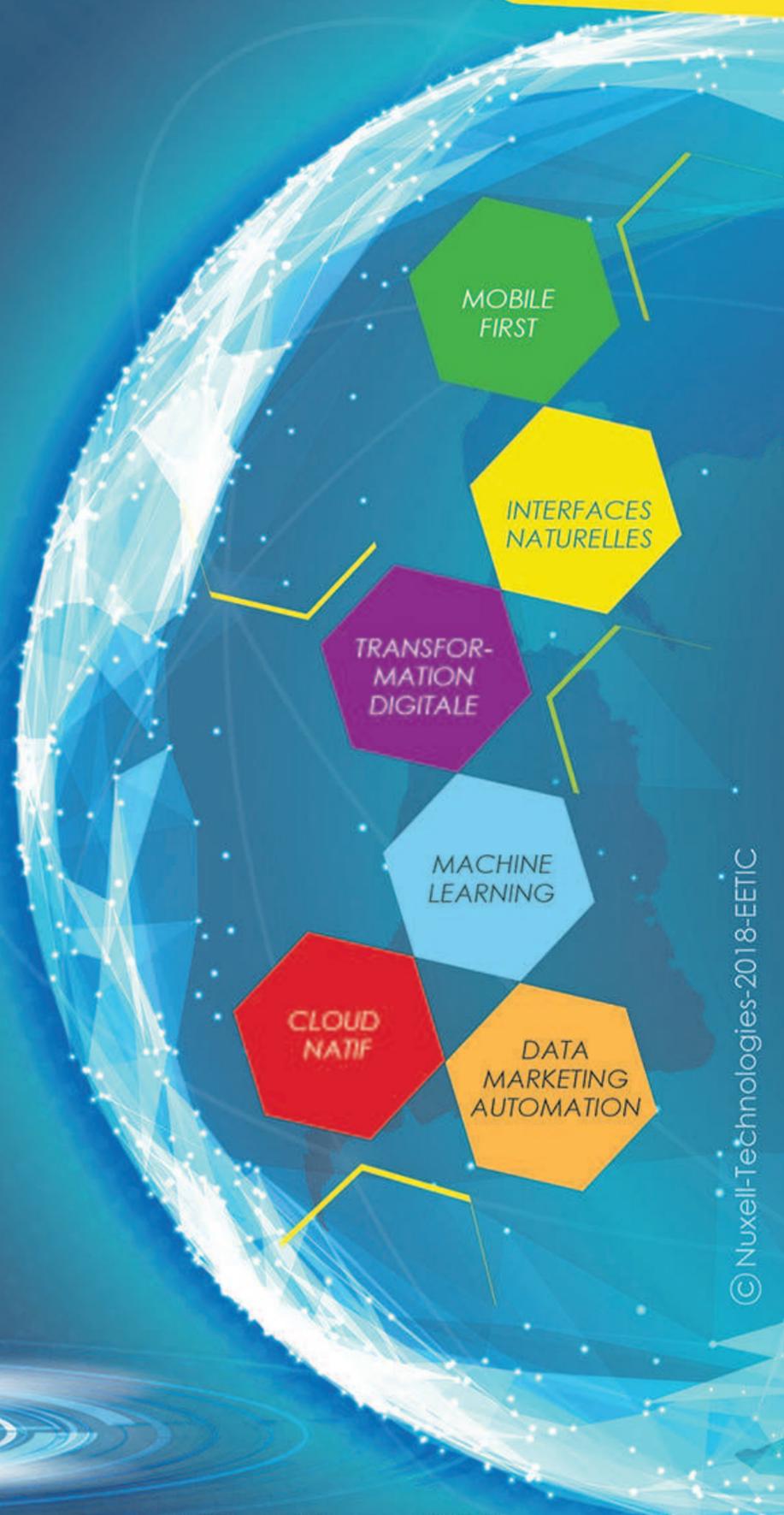
SUR LES TECHNOLOGIES NUMERIQUES AU CONGO



27^{au} 29 septembre 2018 / 9h00 au

RADISSON BLU Brazzaville

"VERS LES NOUVELLES possibilités du NUMÉRIQUE"



© Nuxell-Technologies-2018-EETIC

#JCertifBrazza2018

PARTICIPEZ À LA CONFÉRENCE JCERTIF ET RESTEZ AU CŒUR DE LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE



www.jcertif.com

[JCertifCommunity](https://www.facebook.com/JCertifCommunity)

[@jcertif](https://twitter.com/jcertif)

BRÈVES

LIBERIA

Une enquête a été ouverte sur la disparition de « conteneurs et de sacs » remplis de billets de banque d'une valeur de près de cent millions de dollars, destinés à la Banque centrale et dont les traces ont été perdues. L'enquête a confirmé que le montant total de l'argent disparu est de quinze milliards de dollars libériens (quatre-vingt-dix-sept millions de dollars américains). L'enquête, ouverte début août, porte sur des informations concernant l'arrivée dans le pays de ces conteneurs et de sacs contenant des billets par le port de Monrovia et par le Roberts international airport. Selon les premiers éléments de l'enquête, ces liasses de nouveaux billets imprimés à l'étranger sont arrivées au Liberia entre novembre 2017, pendant les derniers mois de la présidence d'Ellen Johnson Sirleaf, et août 2018, après donc l'investiture de George Weah à la tête du pays, en janvier.

GUINÉE

Depuis l'annonce de la destitution du président de la Cour constitutionnelle, pour gestion opaque, dysfonctionnement et bien d'autres griefs, beaucoup de voix se font entendre. L'Organisation guinéenne de défense des droits de l'homme a appelé au respect de la Constitution et de tous les textes législatifs et réglementaires. Les conseillers affirment s'appuyer sur l'article 7 de la loi organique relatif à l'élection du président pour justifier leur décision de destituer le président de la Cour. L'opposition guinéenne désapprouve l'éviction de Me Kéléfa Sall. Elle accuse le pouvoir de cautionner la démarche des huit conseillers qui ont désigné Mohamed Lamine Bangoura, vice-président de l'institution, pour assurer l'intérim. Le conseil de l'ordre des avocats de Guinée invite les membres de la Cour constitutionnelle à plus de sérénité et de responsabilité.

ANGOLA

Le président João Lourenço et le Premier ministre portugais, Antonio Costa, ont tourné la page de plusieurs années de tensions politiques entre leurs deux pays en promettant, à l'issue d'un tête-à-tête, un nouveau coup de fouet à leur coopération économique. Très liés économiquement, Luanda et Lisbonne, son ancienne puissance coloniale, étaient en froid depuis l'ouverture par la justice portugaise, il y a cinq ans, d'une enquête pour corruption visant des dirigeants angolais, dont l'ancien vice-président, Manuel Vicente. Les liens entre les deux pays se sont réchauffés depuis la décision, en mai dernier, de la justice portugaise de transférer à Luanda le procès de Manuel Vicente, comme le souhaitait l'Angola. Antonio Costa et João Lourenço ont marqué la fin de la brouille entre leurs pays en signant un nouvel accord de coopération stratégique bilatérale pour la période 2018-2022.

GUINÉE ÉQUATORIALE

Le gouvernement « exige » la restitution de plus de seize millions de dollars, en espèces et en bijoux, saisis par la douane au Brésil dans les bagages d'une délégation accompagnant le fils du président, Teodorin Nguema Obiang Mangué. La loi brésilienne interdit l'entrée dans le territoire avec une quantité d'espèces supérieure à dix mille réais (environ 2 400 dollars). Le 14 septembre, la police fédérale brésilienne a saisi à l'aéroport de Viracopos, à Campinas, près de São Paulo, près de 1,5 million de dollars en espèces dans une valise et des montres de luxe d'une valeur estimée à quinze millions de dollars dans une autre. D'après une source diplomatique équato-guinéenne, cette grande quantité d'espèces devait servir à payer un traitement médical à São Paulo. Les montres, quant à elles, seraient pour « l'usage personnel » du fils du président, ses initiales étant gravées dessus.

ZAMBIE

Le Royaume-Uni a annoncé sa décision de suspendre son aide publique à la Zambie, en raison des accusations de détournements de fonds et de corruption lancées récemment dans la presse, contre le gouvernement du président Edgar Lungu. Un incident que minimise Lusaka. La semaine dernière, la lettre d'information Africa confidential avait affirmé que la Suède et la Finlande avaient suspendu leur aide à Lusaka, à cause de soupçons de corruption et que le Royaume-Uni avait demandé le remboursement d'une enveloppe de 3,4 millions d'euros attribuée à la Zambie. Selon son département du développement international, le gouvernement britannique devait verser quarante-sept millions d'euros d'aide à la Zambie pendant l'année fiscale 2018-2019.

LIBYE

Les combats entre milices rivales ont repris corps au sud de Tripoli, provoquant une coupure générale d'électricité sur l'ouest et le sud du pays, selon la Compagnie nationale d'électricité. Malgré un accord de cessez-le-feu conclu, le 4 septembre sous l'égide de l'ONU, les affrontements ont recommencé en matinée, notamment sur la route de l'aéroport international de Tripoli, détruit en 2014 par des combats similaires. La Libye fait déjà face à une pénurie d'électricité et la population souffre d'un rationnement d'approvisionnement électrique. S'agissant des récents combats enregistrés près de la capitale, l'émissaire de l'ONU en Libye, Ghassan Salamé, avait fait état, la semaine dernière, de quatorze violations de la trêve observées par son organisation. Il avait, toutefois, souligné que le cessez-le-feu était « globalement respecté », après les affrontements ayant coûté la vie à au moins soixante personnes, fin août-début septembre.

Josiane Mambou Loukoula et AFP

ENVIRONNEMENT

La lutte pour le climat passe par un prix sur le carbone

La directrice générale de la Banque mondiale, Kristalina Georgieva, a déclaré, lors de la réunion du G7 à Halifax, au Canada, que la question du changement climatique ne pourra être résolue que par une tarification des gaz à effet de serre émis.



Kristalina Georgieva a fait observer : « Nous sommes la dernière génération qui puisse faire quelque chose pour combattre les changements climatiques mais nous sommes aussi la première qui doit vivre avec ses conséquences », ajoutant : « Nous pensons très fermement que nous pouvons envoyer un signal économique en lançant un prix fictif sur le carbone ». Cette méthode de prix fictif sur le carbone permet de mesurer le coût social des dossiers soumis à la Banque mondiale, en prenant en compte « les émissions de gaz à effet de serre dans l'évaluation et la priorisation des projets » privés et publics qu'elle finance, afin de pénaliser les plus polluants.

L'ex-commissaire européenne s'est, en outre, félicitée de ce qu'il y a « un consensus parmi les scien-

tifiques et les économistes pour dire qu'un prix sur le carbone est la meilleure manière de montrer aux économies qu'il faille changer de comportement ». Son plaidoyer va être certainement pris en considération d'autant que selon l'Institute for Climate Economics, que soutient la Caisse des dépôts française, quarante-six pays et vingt-six États subnationaux avaient établi, au 1er avril dernier, une politique de tarification carbone, via des taxes ou un système d'échange de quotas d'émission. Ces politiques ont généré vingt-six milliards d'euros de revenus l'an dernier, avec des prix allant d'un euro à cent quatorze euros la tonne. Mais cela est loin d'être suffisant selon l'Organisation de coopération et de développement économiques. La directrice générale de la Banque mondiale a insisté sur la mise en

Un phénomène d'émissions de gaz (DR) application de l'accord de Paris sur le climat. « Nous voulons nous assurer que cet accord est intégré dans chacune de nos mesures et nous cherchons très activement à agir pour fixer un prix sur le carbone », a-t-elle souligné. Kristalina Georgieva a lancé son appel sur le climat une semaine après l'avertissement du chef de l'ONU, Antonio Guterres, dénommé « Le monde a deux ans pour agir contre le changement climatique et éviter des conséquences désastreuses ».

Notons que le G7 est un groupe informel de grandes puissances, composé de la France, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, de l'Italie, du Japon, du Canada et des États-Unis, avec l'Union européenne. L'organisation est présidée cette année par le Canada qui souhaite favoriser l'adoption d'une charte sur les plastiques.

Nestor N'Gampoula

Le changement climatique responsable de la hausse de la faim

Selon les Nations unies, la variabilité du climat a entraîné un manque chronique de nourriture chez des millions de personnes en 2017.

Un rapport sur « L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde » soutient qu'il y a eu une progression de la faim en 2017, mettant 821 millions de personnes en situation de manque chronique de nourriture contre 804 millions en 2016, soit une personne sur neuf sur la planète n'ayant pas accès à la nourriture. Le nombre de personnes souffrant de la faim retrouve son niveau « d'il y a dix ans » et confirme « l'inversion de la tendance à la baisse » engagée depuis 2015, souligne le rapport de la FAO, du Fida, de l'Unicef, du PAM et de l'OMS.

Une situation aggravante en

Afrique ainsi qu'en Amérique du sud et en Asie. « Si nous ne redoublons pas d'efforts nous risquons de manquer totalement l'objectif de l'élimination de la faim d'ici à 2030 », prescrite par les Objec-

« Une femme sur trois en âge de procréer souffre d'anémie »

tifs de développement durable de l'ONU, indique le document. « La variabilité du climat et les extrêmes climatiques sont des facteurs essentiels de la récente recrudescence de la faim dans le monde et l'une des principales

causes des graves crises alimentaires », poursuit le rapport. « De plus en plus d'éléments laissent à penser que le changement climatique a déjà des répercussions sur l'agriculture et la sécurité alimentaire », ajoute le texte. L'ONU s'alarme, en outre, de l'augmentation de l'obésité chez les adultes, avec « plus d'un adulte sur huit dans le monde », à cause de « multiples formes de malnutrition ». Les Nations unies s'inquiètent aussi de la santé des femmes. « Une femme sur trois en âge de procréer souffre d'anémie », avec « d'importantes conséquences » pour leur santé et celle de leurs enfants, fait savoir l'organisation.

Noël Ndong

MIGRANTS

L'UE veut intensifier sa coopération avec l'Afrique du nord

Les dirigeants européens sont convenus d'engager des négociations avec l'Égypte et d'autres pays de la région pour lutter contre les départs clandestins vers l'Europe, a annoncé le 20 septembre, le chancelier autrichien, Sebastian Kurz, au second jour du sommet de l'Union européenne (UE) à Salzbourg, en Autriche.

« L'Égypte est prête à approfondir son dialogue avec nous », s'est félicité Sebastian Kurz, saluant « une nouvelle étape importante » dans la lutte contre l'immigration en Europe.

Depuis le pic de la crise migratoire en 2015, l'UE a déjà conclu avec la Turquie et la Libye des accords qui ont contribué à une forte baisse des arrivées sur le continent via la Méditerranée. Mais les Européens veulent étendre ces partenariats à tous les pays d'Afrique du nord à la faveur notamment d'un sommet avec la Ligue arabe (basée au Caire) que le Conseil européen, représentant les Etats membres, espère organiser en février.

Fondateur de la Ligue arabe, l'Égypte joue un rôle modèle dans la lutte contre les embarquements clandestins à destination de l'Europe, selon Sebastian Kurz, dont le pays assume jusqu'à la fin de l'année la présidence tournante de l'UE.

« L'Égypte est le seul pays (d'Afrique du nord) qui a

réussi, depuis 2016, à empêcher tout départ de migrants » par voie de mer, a souligné le chancelier autrichien, saluant l'« efficacité » du Caire. Le ministère égyptien des Affaires étrangères a confirmé la proposition d'un sommet UE-Ligue arabe en Égypte, en ajoutant toutefois que l'immigration ne saurait figurer seule au menu.

« Le sommet proposé aborde toutes les questions de coopération arabo-européenne et ne se limite pas au sujet de l'immigration comme cela se dit », a insisté le ministère égyptien.

Malgré la chute des arrivées en Europe à des niveaux inférieurs à ceux d'avant 2015, la question migratoire reste une des priorités des Vingt-huit, qui en ont fait l'un des deux principaux sujets à l'ordre du jour du sommet informel de Salzbourg, avec le Brexit.

« Nous avons une crise politique, pas une crise migratoire. Les chiffres (d'arrivées) sont même inférieurs à ceux qu'ils étaient en 2007.



Une opération de sauvetage (DR)

Mais il faut répondre aux préoccupations des citoyens européens, on ne peut pas les ignorer et attendre la prochaine crise », a reconnu le Premier ministre libéral luxembourgeois, Xavier Bettel, à quelques mois de l'échéance électorale européenne (mai 2019).

Pour autant, quand on évoque les sujets migratoires, « on parle de gens », a-t-il relevé, appelant les pays européens à faire preuve de « davantage de solidarité » au sein de l'UE.

Sebastian Kurz, un tenant d'une ligne dure dans ce dossier, a toutefois souligné que « la question migratoire ne

se résoudra pas par la répartition (des migrants au sein des pays de l'UE), mais par la défense des frontières extérieures », telle que la souhaite la Commission européenne avec un renfort des moyens de l'Agence européenne des gardes-frontières et des gardes-côtes (Frontex).

Répondant aux critiques de Vienne, qui avait accusé jeudi les capitales du sud de l'Europe d'aborder avec réticence le renforcement de la mission Frontex, une source diplomatique espagnole a assuré le même jour que son pays ne voyait « pas d'inconvénient » à une telle mesure. « Mais nous

le considérons comme un mécanisme flexible et complémentaire », a ajouté cette source.

Craignant une atteinte à la souveraineté hongroise, le Premier ministre, Viktor Orban, a indiqué avoir proposé à la présidence européenne de garantir « le droit des pays à défendre » eux-mêmes leurs frontières.

Une source proche de la présidence française a jugé que la question de la souveraineté était un « faux débat », car « personne n'a jamais dit qu'un garde-frontière étranger imposerait sa décision dans le pays où il est posté ».

Nestor N'Gampoula et l'AFP

ACTUALITÉ DE LA CENTRAFRIQUE

LOTÉRIE

Les jeux de hasard suspendus sur l'ensemble du territoire national

La décision a été prise par le ministre de l'Intérieur et de la sécurité publique, à travers un arrêté signé le 14 septembre.

Au terme de l'arrêté n° 27 en date du 14 septembre 2018 portant suspension d'activité, le ministre Henri Wanzet-Linguissara, en concertation avec son homologue du Commerce, a ordonné la suspension des jeux de hasard organisés par les sociétés TV Game Feiyou Mei-mei et Bodem sur toute l'étendue du territoire national jusqu'à nouvel ordre.

Cet arrêté stipule, en son article 2, que le secrétariat général du comité interministériel de censure et de la surveillance des films cinématographiques, jeux et spectacles est chargé de veiller à la stricte application de cette décision ministérielle. L'article 3 du même arrêté donne pouvoir à l'organe précité de réquisitionner les forces de l'ordre pour l'appuyer dans cette décision.

L'avènement des jeux de hasard instaurés par les sociétés chinoises a généré une carence de pièces de monnaie dans les échanges commerciaux sur le marché centrafricain.

SORTIE DE CRISE

Une rencontre au sommet à Khartoum pour préparer le dialogue avec les groupes armés

Le président Faustin-Archange Touadera et ses homologues Omar El Béchir du Soudan et Paul Kagamé du Rwanda ont eu une séance de négociations du 15 au 16 septembre, dans la capitale soudanaise, afin de projeter le dialogue en vue entre le gouvernement et les groupes rebelles.

Après la rencontre des leaders des groupes armés à Khartoum qui a conduit à la signature de la déclaration d'entente du 28 août dernier, une série de consultations diplomatiques s'est déroulée dans le but de faire aboutir positivement le dialogue entre toutes les parties pre-

nantes au conflit en Centrafrique. Selon les informations du RJDH, le président centrafricain, Faustin-Archange Touadera, et ses homologues Omar El Béchir et Paul Kagamé se sont rencontrés, le weekend dernier, au Soudan. Cette rencontre à laquelle la presse n'a

pas été associée ainsi qu'à la séance de la signature de la déclaration d'entente aurait permis aux protagonistes d'échanger sur les questions politiques. « Les représentants de l'Union africaine, avec le président Kagamé en tête de la délégation, ont exprimé leur satisfaction quant aux résultats des efforts de la partie russe lors de la rencontre de Khartoum. La participation de la Russie dans l'avenir, comme observateur dans le cadre du processus des négociations, est essentielle », a rapporté une source diplomatique proche de la Russie. L'implication russe dans l'aboutissement de l'initiative africaine pour la paix a été recommandée par les leaders des principaux groupes armés signataires de l'entente de Khartoum.

RJDH

« Les représentants de l'Union africaine, avec le président Kagamé en tête de la délégation, ont exprimé leur satisfaction quant aux résultats des efforts de la partie russe lors de la rencontre de Khartoum. La participation de la Russie dans l'avenir, comme observateur dans le cadre du processus des négociations, est essentielle »

MUSIQUE

Spirita Nanda annonce la sortie d'un nouveau single

L'artiste musicienne a donné elle-même l'information cette semaine sur Facebook, profitant de cet instant pour offrir à ses fans un avant-goût de sa nouvelle ravissante pochette, entre féerie et science-fiction.

Deux ans après «Kitoko» », son tout dernier single, Spirita Nanda est de retour avec un nouveau morceau. De quoi faire patienter ses fans avant la sortie d'un possible album d'ici à quelques années.

Ainsi, après de nombreux teasing et notamment une série de photographies posées sur les réseaux sociaux, Spirita Nanda a décidé de dévoiler le titre de son nouveau single, «Huis clos», que les fans pourront découvrir d'ici là à travers les différents médias de la place.

Dans la foulée, l'artiste a donné quelques informations précieuses, telles sa collaboration avec Caprice Dicon, un mélange de rythmes mêlant la soul à la rumba qui va donner à ce single une coloration si parfaite. D'ailleurs, elle a reçu de nombreux messages de soutien sur les réseaux sociaux et tenu à remercier cet engouement qui témoigne de l'amour envers sa personne.

En effet, la jeune star parlait de ce nouvel opus depuis quelques mois déjà. Finalement, elle a partagé ce qui semble être sa pochette et en a également profité pour faire quelques annonces.

Artiste aux multiples talents, Spirita Nanda a toujours fait le buzz à chaque sortie de



ses chansons. C'est le cas avec les chansons «Bring me back my dreams» et «Quitte là-bas» sorties en 2015. Aujourd'hui, le public va découvrir une facette de cette artiste qui émerge comme une vague dans l'océan.

Artiste soul, Spirita Nanda, de son vrai nom Nanda Ngueguim Spirita, est née le 27 mai 1985 à Brazzaville des parents camerounais. Auréolée révélation féminine de l'année 2016 lors du Beat street festival à Brazzaville, cette jeune star fait aujourd'hui partie de la nouvelle génération des artistes qui font la fierté de la musique congolaise. «Huis clos» a été réalisé par Kamina pictures et produit par Zeus million.

Hugues Prosper Mabonzo

NÉCROLOGIE

Alphonse Obongui (Drézho) annonce à messieurs Ibobi, Bouka, Okola, Péa ; aux parents, amis, connaissances ; à la diaspora axe Liboka de Brazzaville et à la grande famille Issema le décès de son épouse Hortense Obiakoua (Mama Mapassa), survenu le mardi 11 septembre 2018 au CHU de Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient dans la rue Ibomba, n°23, quartier Massengo (arrêt de bus marché Soprogji).

L'inhumation aura lieu le samedi 22 septembre 2018 suivant le programme ci-après :

- 8h00 : levée du corps à la morgue municipale ;
- 10h : recueillement au domicile ;
- 12h00 : messe de requiem en l'église Saint-Grégoire de Massengo ;
- 14h00 : départ pour le cimetière privé Bouka ;
- 16h00 : fin de cérémonie.



Les familles Otsoma Nianga et Dimi (Cissé, Antoinette, Hervé Ngoh, Faustine, Alphonsine Ngala) ont le regret d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur frère et neveu, Lionid Dimi Ondélé (alias Capsy), survenu le 12 septembre au CHU de Brazzaville. La veillée mortuaire se tient dans la rue Kouango n°36, à Mikalou (troisième avenue après le marché).

La date des obsèques vous sera communiquée ultérieurement.



IMPRIMERIE DU BASSIN DU CONGO

Un outil industriel performant rapide.

OFFSET NUMÉRIQUE SÉRIGRAPHIE PELLICULAGE DOS CARRÉ COLLÉ CONCEPTION GRAPHIQUE



UNE LARGE GAMME DE PRODUITS



Journaux



Chemises à rabat

Magazines



Cartes de visite



Dépliants



Livres



Calendriers



Flyers, Affiches

PRESSE

Quotidiens
Hebdomadaires
Mensuels
Numéros spéciaux...

OFFSET

Chemises à rabat
Magazines
Livres
Dépliants
Documents administratifs
Calendriers
Flyers
Affiches
Divers

+242 06 951 0773
+242 05 629 1317
imp.bc@adiac-congo.com

B4, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo

CRISE AU KASAÏ

World Vision publie le témoignage de cent enfants

La nouvelle enquête de l'ONG humanitaire internationale chrétienne œcuménique, intitulée « Will you hear us » (Allez-vous nous entendre), indique que 99% des enfants interrogés ont été déplacés à cause du conflit dans la région et dans la plupart des cas, ces derniers ont été obligés de fuir plusieurs fois pour sauver leur vie.

Le rapport est fondé sur des entretiens avec plus de cent enfants et des groupes de discussion supplémentaires avec deux cent cinquante enfants et adultes dans les deux Kasai.

Selon World vision, les histoires que les enfants ont partagées sont alarmantes mais ne sont malheureusement pas surprenantes. « 20% des enfants à qui nous avons parlé ont été recrutés dans les milices, presque tous de manière coercitive. 23% ont perdu un parent ou un frère en raison de la violence ou les ont vus mourir de faim ou de maladie en se cachant dans la brousse. Et que ce soit avec leur cohorte de miliciens ou avec leur famille et leurs voisins fuyant la violence, tous les enfants, à l'exception d'un, ont été déplacés par le conflit au moins une fois. Près de 40% des enfants interrogés ne sont pas scolarisés », indique le document.



La couverture du rapport

Selon le rapport, la crise dans les Kasai est avant tout une crise de protection de l'enfance, l'une des plus graves au monde. A ce sujet, explique-t-on, les enfants représentent plus de deux millions des 3,8 millions de personnes ayant besoin d'assistance humanitaire et de protection dans la région.

Pour de nombreux enfants, poursuit le rapport, la détresse liée à

la violence et au conflit armé a été exacerbée par le fait d'être en déplacement, loin de chez eux. « Leur éducation a été interrompue et les familles ont du mal à se nourrir lorsqu'elles retournent dans les champs en jachère et trouvent leur bétail saisi ou tué. Tout rétablissement est compromis par une situation sécuritaire qui n'est

pas rétablie et par une peur généralisée que les milices reviendront et que les familles devront de nouveau fuir pour sauver leurs vies », note-t-on.

À en croire l'ONG humanitaire internationale, les enfants ont peur, sont seuls et isolés, ils ont faim et ne sont pas scolarisés. Leurs besoins sont immenses et la réponse à la date est loin d'être suffisante. Depuis plus d'un an, indique le document, des enfants vivent dans la peur de la violence dans la région du Kasai. « Nous avons fui dans la forêt, nous y avons passé deux mois. Nous avons mangé des feuilles de manioc et des noix de palme. Nous avons eu du mal à manger et nous étions malades », a déclaré Kanana, 10 ans, cité dans le rapport qui précise que la violence coïncide avec une forte augmentation de la malnutrition au Kasai et que 20 à 76% des familles sont actuellement touchées. « C'est l'une des nombreuses raisons pour lesquelles la violence est le pire crime contre les enfants dans le monde », souligne World Vision.

Recommandations

Le texte alerte que les trois quarts des enfants démobilisés, qui sont rentrés chez eux, s'inquiètent des persécutions et des représailles,

alors que les effets du conflit persistent. « J'ai tué cinq soldats et une fois les combats ont été très difficiles et je me suis enfui. Je ne voulais pas tuer des gens mais ils me l'ont fait faire. Le pire était de voir les cadavres de personnes que je connaissais », a déclaré David, 15 ans, cité dans l'enquête.

Dans cette dernière, World Vision exprime également des inquiétudes quant au manque de soutien psychosocial pour les survivants. Pour ce faire, le rapport recommande que la communauté internationale accorde la priorité aux investissements dans les soins psychosociaux ; que les autorités reconnaissent que les enfants impliqués dans un conflit dans la région du Kasai doivent avant tout être traités comme des victimes et des survivants d'événements extrêmement pénibles et non comme des auteurs ou des complices ; de prévenir les violences futures contre les enfants, en créant un environnement protecteur, assurant l'enregistrement des naissances et mesures de protection locales et nationales fortes.

Le document recommande également un financement à long terme et pluriannuel pour lutter contre la malnutrition et le manque d'éducation.

Patrick Ndungidi

ENJEUX POLITIQUES

L'opposition en meeting le 29 septembre

Les forces politiques de l'opposition soulignent que la manifestation a pour but de créer un cadre d'échange entre elles et leurs bases respectives, autour du processus électoral en République démocratique du Congo (RDC).

L'opposition politique est en train d'affûter ses armes en vue de la présidentielle du 23 décembre prochain. L'heure est donc à la mobilisation de ses partisans en prévision de cette échéance électorale. C'est le sens à accorder au meeting que la coalition des partis et regroupements politiques membres de cette famille projette d'organiser le 29 septembre, à l'esplanade du Boulevard Triomphal, dans la commune de Kasa-Vubu, à Kinshasa. Sachant qu'une telle activité ne peut se tenir sans le quitus de l'autorité urbaine, les leaders de l'opposition concernés ont pris soin de saisir, par une correspondance datée du 14 septembre, l'hôtel de ville de Kinshasa. Ceci conformément à l'article 26 de la Constitution qui garantit la liberté de manifestation. « Toute manifestation sur les voies publiques ou en plein air impose aux auteurs d'informer par écrit l'autorité administrative compétente », dispose la loi sur base de laquelle cette lettre a été écrite.

Pour les requérants, la motivation essentielle soutenant cette activité est le besoin ressenti par les partis et regroupements politiques concernés d'échanger avec leurs bases sur l'évolution du processus électoral. « À cette occasion, les mili-

tants de nos organisations politiques respectives ainsi que les forces vives de la ville de Kinshasa seront mobilisés pour assister à cette manifestation de 10 h à 15 h », ont précisé les auteurs de la lettre adressée au gouverneur André Kimbuta. Ils ont sollicité auprès de lui « la sécurisation des biens et des personnes tout au long de la manifestation tel que prévu par la loi ».

C'est le 18 septembre, soit quatre jours après, que l'hôtel de ville de Kinshasa a accusé réception de cette correspondance pour laquelle il entend donner une suite dans les meilleurs délais. Après les succès récents des meetings d'Ensemble et de l'UDPS qui s'étaient déroulés sans incident majeur, bien d'observateurs espèrent que le même exploit sera réédité au nom de l'apaisement que requiert le jeu électoral.

Notons que la lettre susdite a été signée par Freddy Matungulu, président de Congo na Biso; Eve Bazaiba, secrétaire générale du MLC; Jean Marc Kabund, secrétaire général de l'UDPS; Jean Baudouin Mayo, secrétaire général de l'UNC; Devos Kitoko, secrétaire général de l'Ecidé; et Jean Bertrand Ewanga, président du FRC.

Alain Diasso

PRÉSIDENTIELLE

Vingt et un candidats définitivement retenus par la Céni

La centrale électorale a publié, le 19 septembre, la liste définitive des candidats à la présidentielle et aux législatives nationales et provinciales.

On en sait un peu plus aujourd'hui sur les candidats qui vont concourir à l'élection présidentielle, le 23 décembre, suite à la publication par la Commission électorale nationale indépendante (Céni) de la liste définitive.

Après examen des requêtes en contestation déposées à la Cour constitutionnelle au lendemain de la publication de la liste provisoire des candidats, il s'avère au finish que seulement vingt et un candidats ont réussi à franchir cette épreuve procédurale. En effet, sur vingt-cinq candidatures à la présidentielle enregistrées au départ par la Céni, dix-neuf ont été recevables et six ont été recalées pour diverses raisons.

Au terme de l'examen des contentieux à la Haute cour, deux candidatures, celles de Samy Badibanga et de Marie José Ifoku ont été récupérées, faisant remonter la liste définitive à vingt et une candidatures. En dehors de Moïse Katumbi, Jean-Pierre Bemba et Adolphe Muzito recalés, toutes les têtes couronnées de l'opposition ayant postulé se retrouvent sur cette liste définitive à l'instar de Gabriel Mokia, Vital Kamerhe, Martin Fayulu, Freddy Matungulu, etc. Concernant les élections législatives nationales, 15 355 candidatures ont été récep-

tionnées après contentieux, tandis que pour les provinciales, 19 640 candidats devront concourir après examen des requêtes.

Tout compte fait, la publication de cette liste définitive des candidats pour les trois élections (présidentielle, législatives nationale et provinciale) est censée booster le processus électoral qui amorce là un virage décisif. Tout en reconnaissant aux uns et aux autres la légitimité des divergences d'opinion ou d'idéologie, la Céni en appelle à l'adhésion de tous au processus électoral et à la mobilisation générale le 23 décembre, « pas pour détruire mais pour construire ».

Pour Corneille Naanga, la centrale électorale vient d'entamer la dernière ligne droite vers le 23 décembre, date des élections. « Ces élections sont d'autant plus importantes pour la RDC qu'elles permettront, pour la première fois de son histoire, l'alternance démocratique. En effet, à la faveur de ces élections, le pays vivra sa première expérience remise et reprise civilisée entre un président de la République sortant qu'on connaît et un président de la République entrant que nous, peuple congolais, allons investir par l'acte de vote », a déclaré Corneille Naanga.

A.D.

FINANCES

Le groupe Cofina inaugure son agence principale à Pointe-Noire

La cérémonie a eu lieu le 20 septembre, en présence de Jean-Louis Banthoud et Khalil Ndiaye, respectivement directeur de cabinet du préfet de Pointe-Noire et directeur d'exploitation de la Compagnie financière africaine (Cofina).

Présentant sa structure, Khalil Ndiaye a expliqué que Cofina est une institution de mésofinance, présente dans le paysage financier panafricain depuis 2012, date de sa création. La mésofinance, a-t-il poursuivi, traduit le cadre d'action de Cofina qui se définit comme une réponse au défi du financement des petites et moyennes entreprises africaines qui constituent l'épine dorsale des économies du continent. Ces entreprises, a indiqué le directeur d'exploitation de la Cofina, rencontrent parfois des difficultés insurmontables d'accès au financement octroyés par les acteurs classiques que sont les banques et les microfinances. « La mésofinance est donc cette troisième voie qui se propose d'assister ce segment central du processus d'émergence et le groupe Cofina en est aujourd'hui le leader en Afrique francophone. Depuis le



Les responsables de Cofina Congo présentant leur structure/Adiac

lancement de ses activités au Congo en novembre 2017, Cofina a injecté près de dix milliards dans l'économie nationale, en crédits directs octroyés aux petites et moyennes entreprises. Ce groupe a déjà trois mille clients et a financé plus de cinq cents projets portés par des entrepreneurs locaux », a fait savoir Khalil Ndiaye. Selon l'orateur, Cofina Congo appuie aussi le secteur éducatif à travers un produit

innovant dénommé Sepela school. Ainsi, à l'orée de la rentrée scolaire 2018, Cofina a financé le besoin en fonds de roulement d'une vingtaine d'écoles privées d'enseignement primaire pour une enveloppe globale de plus de deux cents millions de FCFA. Par ce canal, Cofina contribue aussi à leur inclusion dans le monde du numérique en dotant ces écoles d'une plateforme accessible par web et mobile afin

que les parents d'élèves puissent payer la scolarité de leurs enfants partout dans le réseau de Cofina et ses points de vente partenaires dénommés Sepela.

« Grâce à un partenariat avec la fondation Sounga, nous avons encadré une vingtaine de femmes dans la création de leur entreprise qui partait de projets innovants incubés par la dite fondation. Un desk crédit conventionné sera aussi mis en place au sein du dispositif commercial Cofina pour amplifier l'action du groupe sur ce segment et pouvoir atteindre les groupements de femmes dans les secteurs de la transformation agricole, horticole et autres », a-t-il conclu.

Ces retrouvailles ont été marquées de quelques témoignages de certains clients qui ont déjà bénéficié des services de Cofina. L'agence principale de Cofina Pointe-Noire est située au centre-ville, au rond-point place Antonetti, non loin de la mairie centrale. Le groupe Cofina est présent dans six pays, notamment le Congo, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Sénégal et le Gabon

Faustin Akono

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Des couturiers à mobilité réduite formés en techniques de broderie

La Fondation Avsi a piloté, du 19 mars au 18 septembre, une formation au profit des membres de la Coopérative des tailleurs handicapés (CTH) de Pointe-Noire, à leur siège sis dans l'enceinte de l'Institut des déficients auditifs, à Fouks, dans le 2^e arrondissement Mvouvou.

Dix membres sur treize de la coopérative ont participé à la formation en petites et grosses broderies grâce aux financements de Saipem/Boscongo et à l'expertise de la Fondation Avsi dans le pilotage des projets, notamment avec les personnes vivant avec handicap. L'aboutissement de ce projet est la réponse aux besoins exprimés par les membres de la CTH à la direction départementale des Affaires sociales de Pointe-Noire qui en avaient fait un plaidoyer à Saipem/Boscongo, avec comme objectif « optimiser les revenus des membres de cette coopérative

souvent isolés du système économique ».

La cérémonie de clôture organisée à la fin de la formation a permis aux différents acteurs du projet, à savoir le représentant du Saipem/Boscongo; la directrice départementale des Affaires sociales de Pointe-Noire (DDAS/PN), Marie-Thérèse Loemba; le directeur départemental de l'Agence nationale de l'artisanat (Ddana/PN), Jean Claude Demaboud; et la Fondation Avsi représentée par Caterina Cipriani, d'apprécier, en présence du conseiller socio-culturel du dé-

puté maire de Pointe-Noire et du conseiller politique du maire de Mvouvou, le niveau du travail des apprenants à travers les trois journées de promotion/exposition et vente de leurs produits.

Une formation très bénéfique Plus de cinquante tenues vestimentaires réalisées ont été mises en promotion/exposition/vente par les dix bénéficiaires du projet. Il y a eu des ensembles pour hommes et dames en étoffes brodées, des robes et des vêtements pour enfants. La plupart de ces tenues ont été bien appréciées, achetées ou consignées par les visiteurs. De nouvelles commandes ont été même passées séance tenante. La joie a été partagée entre les bienfaiteurs, le coordinateur, l'encadreur et les bénéficiaires du projet. « Ce projet est

né de la volonté des membres de la coopérative qui avaient exprimé à la DDAS/PN le besoin de renforcer leur formation afin d'accroître la production. La DDAS/PN a présenté le besoin à Saipem/Boscongo qui a délibérément accepté d'aider ces personnes vulnérables via Avsi du fait de son expertise », a indiqué Caterina Cipriani.

Notons que la Ddana/PN a contribué au suivi des activités de la formation et de réhabilitation de l'atelier de couture, à l'organisation et à la supervision des sessions d'évaluation et de validation des compétences professionnelles acquises pendant la formation. C'est dans ce contexte que des certificats de compétences professionnelles, signés du Ddana/PN Jean Claude Demaboud, ont été remis à tous les bénéficiaires du projet durant la cérémonie.

Pour sa part, Marie Thérèse Loemba a exprimé sa satisfaction suite à l'aboutissement du projet et félicité la Fondation Avsi pour la maîtrise des projets relatifs aux personnes à mobilité réduite. « C'est le deuxième projet que vous venez de piloter à leur endroit depuis 2011, année de votre implantation à Pointe-Noire », a-t-elle indiqué avant de louer l'engagement des bénéficiaires. « Au vu des rapports reçus sur la mise en œuvre du projet, il ressort que l'apprentissage de la broderie, au départ difficile, est devenu banal au fil des mois. De même,

la manipulation de la machine à petite, comme celle de la grosse broderie, impensable au début, est parfaite à ce jour. Bravo chers membres de la coopérative pour votre engagement à cette formation censée booster vos recettes, améliorer votre pouvoir d'achat et votre insertion dans le système économique », a-t-elle renchéri, avant de remercier Rochelvie, la formatrice; Jean Claude, le coordinateur; et la société Saipem/Boscongo pour l'appui financier apporté à ce projet.

Outre la formation, la CHT de la ville océane a reçu du bienfaiteur un groupe électrogène, une machine à grosse broderie, divers matériels de formation et de production des produits pour promotion/exposition, une étagère, un atelier réhabilité en peinture intérieure et installation des ventilateurs au plafond. Les membres de la CHT, très émus, ont vivement remercié le bienfaiteur par la voix de leur consœur, Bienvenue Matondo. Ils ont ainsi réalisé deux tableaux brodés des logos de Saipem/Boscongo et de la Fondation Avsi.

Soulignons que la CHT de Pointe-Noire, créée depuis 1975, a été renforcée et restructurée de 2013 à 2016 dans le cadre du projet « Amélioration des conditions de vie des personnes vivant avec handicap », projet piloté par Avsi et financé par l'Union européenne.

Charlem Léa Legnoki



La photo de famille/Adiac

MUSIQUE

Even's Mab en concert à l'IFC pour alphabétiser les orphelins

Le concert de charité que va donner l'artiste aura lieu le 22 septembre à 19h et l'entrée sera gratuite.

Le but du spectacle est de collecter les fournitures scolaires au profit des orphelins. Even's Mab et Bénédicte Nkodia, son manager, appellent les personnes de bonne volonté et de bonne foi à pouvoir apporter ne fût-ce qu'un livre, un cahier, un stylo, un sac, une boîte de craie. Ces fournitures récoltées seront déposées dans les orphelinats. Even's Mab et Bénédicte Nkodia sont partis sur la base de six orphelinats qui seront présents le jour du concert.

Artiste orphelin, Even's Mab a perdu ses parents à bas âge et s'est mis à la place des autres enfants orphelins. « Quand j'ai perdu mes parents, j'étais déjà adulte certes mais il y a certaines réalités que j'ai rencontrées où nécessairement, cela demandait la présence d'un parent. Du coup, je me suis dit, si j'étais encore enfant, comment allais-je faire ? C'est ainsi que je me suis mis à la place des enfants orphelins. J'ai pensé faire quelque chose pour eux. D'habitude, j'offre des vivres dans des orphelinats mais je me suis dit que c'est un grain de sucre que

je suis en train de jeter dans un récipient d'eau, pour aucun effet. D'où, il fallait chercher un moyen pour satisfaire tous ces enfants. Je me suis dit, si je peux jouer à la guitare, cela veut dire que je peux rassembler les gens. C'est ainsi qu'avec mon manager, Bénédicte Nkodia, nous avons pensé à l'organisation d'un concert de charité, donc gratuit », a expliqué l'artiste.

Pour Bénédicte Nkodia, Even's Mab ne devrait pas donner un concert en solo. Il fallait inviter d'autres artistes pour que la chose soit plus grande car ces derniers ont aussi un public auprès duquel ils pourront passer un message et du coup, ce message sera largement diffusé. L'idéal étant de satisfaire ces orphelinats, ce concert connaîtra comme invités Black Panther, Viva Ntadi et Daniel Brothier.

La musique d'Even's Mab est un univers très vaste où il retrouve toutes ces catégories de situation. Il n'y a pas que des orphelins aujourd'hui, il y a également des gens intelligents qui veulent avancer mais qui ne savent pas comment utiliser leur in-

telligence pour faire quelque chose. Even's Mab a des morceaux qui vont dans ce sens, a indiqué le manager. L'artiste envisage un jour d'apprendre de la musique aux enfants orphelins qui ont des gènes de musiciens. Ce concert est une opportunité. « Ce concert pourra aussi être une occasion pour ces enfants de

faire ressortir leurs gènes. D'ailleurs, dans mon concert, je les inviterai à monter sur scène. Je veux aussi dire que, même si on est orphelin, à travers la musique une autre vie est possible. Je dirais à ces enfants que je suis orphelin avec des mots qu'il faut, de la musique qu'il faut. Je suis

dans un environnement où tout est possible. Je fais juste appel aux personnes de bonne volonté pour qu'on puisse accompagner ces enfants », a-t-il signifié.

Ce concert, a-t-il poursuivi, est rendu possible grâce à l'Institut français du Congo (IFC) et toutes les autres institutions. Even's Mab envisage de se produire également dans la capitale économique, Pointe-Noire, toujours dans le but de soutenir les enfants orphelins afin qu'ils passent les fêtes de fin d'année en beauté. Pour ce faire, il demande aux institutions et autres partenaires à le soutenir. Rappelons qu'Even's Mab est artiste musicien, guitariste, chanteur. Il évolue dans la fusion de Jazz et des musiques traditionnelles, notamment de l'Afro jazz.

Issu d'une famille de musiciens, cela fait aujourd'hui près d'une vingtaine d'années qu'Even's exerce le métier. Il a commencé avec la musique à l'âge de 7 ans, ce qui lui donne une bonne expérience dans le domaine en ce qui concerne le son. Son père était à la base un guitariste qui a transmis l'héritage à son grand frère, Fredy Mabandza, et son grand-frère le lui a transmis à son tour.

Bruno Okokana



Even's Mab et Bénédicte Nkodia (DR)

BRIN D'HISTOIRE

Ces oubliés et ces méconnus de l'histoire congolaise : Papa Clo, un vrai patron

Chaque époque a ses gloires. C'est avec un ton élégiaque que je vais parler de Clovis Passi, 81 ans aujourd'hui, dont plus d'une quarantaine à l'étranger. L'histoire se chargera de dresser un piédestal à ceux qui ont donné naissance au patronat congolais, Diallo Dramé, Mfina Matsiona, à l'instar de Clovis Passi.

Homme d'affaires congolais, Clovis Passi est passé par l'école de Mbounda. Tamba Tamba, Elenga Ngaporo et Christophe Moukouéké sont ses condisciples. Mbounda, école prestigieuse, a produit de nombreux cadres de notre pays. Clovis Passi n'enseignera pas. Il doit prendre la relève de son père décédé et assurer la survie de la famille. Il entre donc au Service géographique national. Mais doté d'un don surnaturel à soigner les gens, il devient guérisseur aux côtés d'un certain Honoré. Dans la même période, il crée à Moundali, un bar restaurant dénommé « Mami Wata » qu'il cède après à son partenaire. Il entre chez Bralima, actuelle Brasco, à la direction de la publicité. Bralima fabrique la bière Primus pour la République centrafricaine et le Tchad. La Primus n'est pas la première bière au Congo, comme le proclame son nom. Elle n'est pas consommée par les Congolais qui s'abreuvent de Kronenbourg, Heineken, Becks, Saint-Pauli, des bières importées. Clovis lance une pre-

mière publicité vantant les qualités de la bière Primus. Brassée localement, donc fraîche, contrairement aux boissons importées, sa consommation permet aux femmes d'avoir des enfants, dit la réclame. Quelques consommatrices qui avaient des difficultés d'enfantement font soudainement des enfants. Primus devient le nouvel élixir de la procréation. Dès lors, elle connaît des pics extraordinaires de vente. Sans que les relations de causalité soient formellement établies, Kronenbourg inaugure son usine et décide de brasser sa bière à Pointe-Noire.

Profitant du nouvel engouement des Congolais pour la Primus, Clovis ouvre son dépôt de distribution de cette boisson dans la rue Bandas, à l'immeuble dit Clovis, au croisement de l'avenue de la Paix à Poto-Poto, aujourd'hui siège de l'école Cheik-Hamidou-Kane. Sa popularité et sa célébrité s'accroissent lorsque, dans la foulée de la création de son dépôt de boisson, il ouvre un débit de boisson, « Chez papa Clo », situé à l'intersection de l'avenue de la Paix et de la rue Mbochis, toujours à Poto-Poto. L'immeuble Juko de Mme Ikonga est bâti à cet emplacement. Il ne s'arrête pas en si bon chemin, il lance un nouveau bar, « La Canne à sucre », dans les environs du dispensaire Jane Vial, qui concurrence Elysées Bar, situé au rond-point de la Paix, à Moundali, cet autre « sanctuaire » de la

vie mondaine de Brazzaville. Fort de l'expérience emmagasinée à la Bralima, Clovis Passi lance sa propre marque de bière, la Saint Joberc (Joseph Kaboulé, « Jo », Bernard Ayina, « Ber », ses deux condisciples et « C », pour Clovis). Elle était brassée en Suisse. Saint Joberc est un hymne à l'amitié dans cette cité cosmopolite de Poto-Poto où il faisait si bon vivre. « Le vivre ensemble », c'était le quotidien de Poto-Poto et des Congolais d'une manière générale. Les politiciens l'ont entamé dans leur « course au pouvoir », expression immortalisée par Luambo Franco dans sa célèbre et assassine philippique contre Kwamy qui l'avait précédemment gratifié d'un retentissant « Faux millionnaire ». On dit que Franco adorait cette chanson jusqu'au jour où il découvre qu'elle lui était destinée. Cette cocasserie n'est pas unique dans la chanson congolaise. Kabasele a vécu la même infortune avec la chanson de Masta Zamba, « Mayélé mabé », titre qu'il appréciait énormément, alors que son contenu lui était destiné.

Clovis Passi exportait la Primus et la Saint-Joberc à Kinshasa où elles étaient très prisées. Le parcours de Clovis Passi, admirable à maints égards, en a fait, avant son exil, l'un des patrons emblématiques du Congo. Dans le monde actuel, où chacun s'exagère son importance, Clovis est aux antipodes des Pdg, sans bureau, sans

société, sans « ligablo », boutique en lingala, sans traçabilité, qui encombre le monde des affaires au Congo sans faits d'armes probants. Lorsque l'Etat tousse, ils deviennent aphones et font aussitôt profil bas, rasant les murs de nos quartiers populaires après avoir déserté les lieux de leurs parades ridicules, le centre-ville de Brazzaville et ses troquets. Ils ne sont pas les seuls. Les malfaiteurs en col blanc, autres Pdg de pacotille, qui peuplent nos administrations et qui se targuaient naguère d'être riches, tremblent de tout leur être face à l'offensive de Lamy Nguellet. D'autres croupissent déjà en prison. À qui le tour ? S'interroge-t-on dans nos chaumières où les gens se font des gorges chaudes devant ce revers de fortune qui a réduit à leur plus simple expression des gens surpris par une richesse soudaine, aussi faramineuse que scandaleusement thésaurisée. Le malheur des uns fait le bonheur des autres, disent avec une certaine délectation ceux qui voyaient passer la caravane ostentatoire des fortunes indues.

Clovis Passi, qui a déjoué les tours des difficultés d'un nom difficile à porter parce qu'il prédestine à une vie difficile, a montré que les Congolais sont capables d'entreprendre avec succès. Les vrais héros ne sont pas toujours ceux que l'on croit.

Mfumu